

Commission de suivi de site TRIMET / LANXESS

Commune de Saint-Jean-de-Maurienne

Compte rendu : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Interdépartementale des Deux Savoie
129, avenue de Genève - 74000 Annecy / 430, rue belle-eau - ZI des Landiers Nord - 73000 Chambéry
téléphone 04 50 08 09 00 / 04 79 62 69 70 télécopie 04 50 08 09 20 / 04 79 69 51 61
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> - <http://www.clicrhonealpes.com>

Compte rendu de la réunion de la CSS le 17 mars 2021

Au Lycée Paul Heroult

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

- Monsieur Mickaël MATHAUX, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne
- Monsieur Gino GAMBATO, chargé des risques technologiques, direction des sécurités, SIDPC
- Madame Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur Jean-Philippe BOUTON, unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Madame Isabelle CARBONNIER, unité interdépartementale des deux Savoie DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Capitaine Thierry VOISINE, adjoint centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne, SDIS
- Madame Anne-Laure BORIE, service santé environnement, ARS

Personnalité qualifiée : Madame Valérie FANICHER, directrice SFTRF réseau A43 Maurienne

Les membres du collège des « collectivités territoriales »

- Monsieur Jean-Michel AUGER, adjoint de la commune d'Épierre
- Monsieur Philippe ROLLET, maire de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne
- Monsieur François CHEMIN, conseiller régional, Région Auvergne Rhône-Alpes
- Monsieur Olivier THEVENET, conseiller départemental, conseil départemental de la Savoie

Les membres du collège des « exploitants »

- Monsieur Laurent TAURINES, directeur, LANXESS
- Monsieur Mathieu COUCHENET, responsable HSEQ, LANXESS
- Monsieur Loïc MAENNER, directeur, TRIMET
- Madame Delphine ROYER, responsable environnement et énergie, TRIMET

Les membres du collège des « salariés »

- Monsieur Benoit MIELLET, secrétaire CSE, LANXESS
- Monsieur Freddy BOZON, président CSSCT, TRIMET

Les membres du collège des « riverains »

- Madame Annie COLLOMBET, président, Association « Vivre et Agir en Maurienne »
- Monsieur André COLLAS, administrateur FNE Savoie

Rédaction du compte rendu de la CSS : Camille GAGNEUX, cabinet iddest

Compte rendu de la réunion

• Ouverture de la CSS

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance, remercie pour leur présence l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente CSS
- Fonctionnement de la CSS
- Inspections des installations des deux établissements classés en 2020
- Actualité réglementaire post Lubrizol
- Présentation des bilans annuels de TRIMET et LANXESS
- Intervention de la protection civile : approbation des PPI en 2020
- Échanges avec les participants

Monsieur BOZON demande l'accès au compte-rendu de la CSS ARKEMA/ PSM. Il lui est rappelé que les PV des CSS sont rendus publics et mis en ligne sur internet.

• Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la CSS du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

• Présentation de la CSS et élection du bureau

En préambule, monsieur BOUTON indique que cette commission est le fruit de la partition de la CSS Maurienne qui regroupait quatre sites industriels. Cette partition a conduit à la création des deux CSS distinctes :

- la première associée aux sites ARKEMA et PSM et
- la seconde aux sites TRIMET et LANXESS.

Il précise que les CSS ne se sont pas réunies en 2020 en raison de la situation sanitaire. Monsieur le préfet de la Savoie a demandé leur programmation en début d'année 2021.

Présentation de la nouvelle CSS

Monsieur BOUTON présente la nouvelle CSS, créée par arrêté préfectoral du 27 juillet 2020. Elle reprend la structure de la CSS Maurienne ainsi que son règlement.

Désignation du bureau, du président et approbation du règlement intérieur

Suite à sa candidature et sans opposition exprimée, monsieur le maire de Saint-Jean-de-Maurienne est nommé président de la CSS TRIMET / LANXESS.

Le bureau est constitué de la manière suivante :

Membres du bureau	
État	Monsieur le sous-préfet de la Savoie
Collectivités Territoriales	Monsieur le maire de Saint-Jean-de-Maurienne
Exploitants	Monsieur le directeur de l'établissement TRIMET
Salariés	Monsieur Bozon Président de la CSSCT de TRIMET
Riverains	Madame COLLOMBET Association Vivre et agir en Maurienne

Le règlement intérieur de la CSS est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées présente les actions de l'État en 2020 en matière de contrôle.

TRIMET

Madame CARBONNIER présente les inspections et les actions réalisées (le support de la DREAL est joint au compte rendu).

- **12 février 2020 : inspections post Lubrizol (diapositive n°7)**
Cette inspection a donné lieu à quelques demandes présentées dans le support de la DREAL.
- **17 février 2020 : inspection sur les risques chroniques (diapositive n°8)**
L'exploitant a proposé un nouveau guide de surveillance conforme au guide méthodologique de l'INERIS. La surveillance a commencé dans la seconde moitié de l'année 2020.

- **Incident du 22 janvier 2020 et surveillance environnementale**

Les réparations ont été effectuées. Il a été demandé à l'exploitant de mettre en place une surveillance environnementale pendant les périodes de non fonctionnement du traitement des fumées.

Plan de surveillance eau : fait écho à un arrêté ministériel d'août 2017 qui demande de réviser les paramètres et les fréquences surveillés. Un travail de mise à jour des rejets aqueux a été effectué.

- **22 avril 2020 : Covid et continuité d'activité (diapositive n°9)**
L'objectif a été de vérifier la présence suffisante de personnel pour assurer les fonctions de sécurité et que toutes les mesures de maîtrise des risques étaient disponibles.
Une seule observation a été faite : l'effectif minimum nécessaire pour la sécurité du site a été précisé dans le plan de continuité d'activité.

- **19 mai 2020 : incident (déclenchement POI) suite à une fuite de chlore (diapositive n°10)**
Bien que cette fuite ait été minime, elle a provoqué le déclenchement du POI. Cette fuite n'a pas eu de conséquences au-delà des limites du site. Un rapport d'incident avec une analyse des causes a été demandé, l'ensemble des éléments a été transmis et l'exploitant a mis en place les mesures pour qu'une telle fuite ne se reproduise pas.

- **17 juillet 2020 : risques accidentels et études de dangers (diapositive n°11)**
L'inspection a demandé la prise en compte des risques liés aux crasses susceptibles d'être inflammables. En cas d'incendie, et au contact de l'eau, elles peuvent être à l'origine de dégagement d'ammoniac et d'acide chlorhydrique. L'exploitant a mis à jour son étude de dangers sur ce point pour mieux prendre en compte ces produits, leurs caractéristiques.

Dans le cadre du projet d'extension, il a été demandé à l'exploitant de mettre à jour son étude de dangers « site ». L'exploitant a affiné la gestion des MMR en s'appuyant sur un bureau d'études spécialisé. L'établissement a développé un outil de suivi en temps réel de la stabilité des murets de protection situés sous les cuves d'électrolyse et qui ont vocation à prévenir les aluminothermies. Les non-conformités liées au risque de foudre ont été traitées.

- **14 octobre 2020 : risques accidentels et sûreté en présence de la gendarmerie nationale (diapositive n°12)**
Pas de non-conformité mise en évidence, mais de nombreuses améliorations ont pu être présentées par l'exploitant.

- **Contrôle inopiné sur les rejets atmosphériques fin 2019 (diapositive n°13)**
Un bureau d'études extérieur est intervenu de manière inopinée à la demande de la DREAL pour effectuer des analyses. Deux non conformités ont été mises en évidence avec des dépassements de plus du double de la valeur limite prévue pour le chlorure d'hydrogène (HCl) et l'acide fluorhydrique (HF). Une mise en demeure a été signée par monsieur le préfet de la Savoie en janvier 2020. De nouvelles mesures ont été réalisées par l'exploitant en août 2020. Elles étaient conformes pour le HCl et présentaient un léger dépassement pour le HF. L'exploitant a déployé un plan d'actions pour éviter de tels dépassements et propose également la mise en place d'un analyseur en continu pour pouvoir mieux maîtriser ces rejets.

- **Demande d'autorisation environnementale unique déposé en juillet 2020 (diapositive n°14)**
L'objectif est d'augmenter la production d'aluminium de 150 à 160 kilotonnes par an, soit une augmentation d'un peu moins de 7%. Cette augmentation de production d'aluminium induit également une augmentation de la production de produits moulés en fonderie avec un passage de 160 000 tonnes à 175 000 tonnes par an. Cela génère aussi une augmentation du flux au niveau de la cuisson des anodes qui passerait de 280 à 300 tonnes par jour.

Ce dossier a été jugé recevable le 24 décembre 2020. L'autorité environnementale a transmis son avis le 5 février 2021. L'enquête publique se déroulera du 6 avril au 5 mai prochain.

Inspections sur le site LANXESS

Monsieur BOUTON présente les inspections sur le site LANXESS.

- **28 février 2020 : post Lubrizol (diapositive n°15)**
Les réponses de l'exploitant adressées en septembre 2020 répondent aux attentes de l'inspection.
- **07 mai 2020 : COVID et continuité d'activité (diapositive n°16)**
La pandémie a réduit le nombre de salariés présents sur le site, mais la sécurité a été maintenue. LANXESS a apporté des réponses satisfaisantes.
- **19 novembre 2020 : incident du 17 novembre 2020 (diapositives n°17 à 22)**
Monsieur BOUTON rappelle le contexte et le déroulement de cet incident. Lors d'une opération de concassage du phosphore, des fragments de produit ont été projetés sur les parois de la cuve et se sont enflammées. Elles ont provoqué la formation d'un nuage jusqu'à Argentine. Cet incident a été causé par une erreur humaine.
Un compte rendu de l'incident a été demandé afin de connaître précisément ses causes. Une modélisation du nuage de P₂O₅ a également été demandé. Il a été déterminé par l'exploitant que 100 grammes de phosphore environ ont brûlé. La modélisation a montré que :
 - les effets toxiques (irréversibles et létaux) ne sont pas sortis des limites du site ;
 - le nuage est monté très rapidement (par effet thermo-convectif) ;
 - au niveau du sol, le P₂O₅ n'a pas atteint de concentrations significatives.

Au titre du retour d'expérience, l'exploitant a décidé les mesure suivantes :

- nouvelle formation des opérateurs et des prestataires ;
 - renforcement des dispositifs d'arrosage pour être plus réactif et plus efficace ;
 - refonte de la zone de travail pour qu'elle soit plus ergonomique.
- **19 novembre 2020 : pertes d'utilités (électricité, air comprimé...)**
(Diapositives n°23 et 24)
Il s'agit d'une « action nationale » engagée par le ministère en charge de l'environnement. L'analyse des pertes d'utilité est un des éléments importants des études de dangers. Plusieurs demandes ont été transmises concernant la disponibilité de l'eau en cas d'incendie, la maintenance et les essais périodiques. Une demande a porté plus particulièrement sur l'existence d'un mode commun sur le réseau d'eau incendie. Les réponses de LANXESS sont en cours d'instruction. Un bureau d'étude (TUV) a été mandaté par l'exploitant pour vérifier la conformité de son réseau d'incendie.
L'inspection a une nouvelle fois demandé à l'exploitant de mettre en place d'un système moderne (type SAP) de suivi de la maintenance et des essais périodiques pour les matériels entrant dans les mesures de maîtrise de risque. LANXESS s'est engagé à disposer d'un tel système en juin 2021.

Actualité réglementaire post Lubrizol

La DREAL poursuit en présentant l'actualité réglementaire consécutive aux événements survenus en Normandie (Lubrizol 2013 et 2019). Les détails sont disponibles dans le support de la DREAL.

Suite à une question de madame COLLOMBET, il est précisé que, malgré une hausse demandée par le ministère du nombre d'inspections, les effectifs de l'inspection vont rester constants.

Présentation de TRIMET (Monsieur MAENNER)

Les détails de sa présentation sont disponibles en pièce jointe à ce compte rendu.

Bilan annuel (diapositives n°3 à 10)

La production d'aluminium en 2020 est la même qu'en 2019. Une baisse de production de 10% en mars-avril a été rattrapée par la suite. L'effectif est à peu près stable sur l'année 2020, il n'y a jamais eu de recours au chômage partiel.

Monsieur MAENNER présente les investissements techniques et environnementaux engagés en 2019 et 2020. Il explique la gestion de la crise sanitaire sur le site. Des mesures ont été prises très tôt selon les recommandations de Santé Publique France. L'entreprise était prête à faire face à une baisse d'effectif de 50%. Seuls 15 à 20% de l'effectif a été momentanément absent.

Madame ROYER rappelle les inspections effectuées par la DREAL et précise que TRIMET a été inspecté sur la thématique énergie, étant donné leur statut d'hyper électro-intensif. Monsieur BOUTON s'est rendu sur le site pour vérifier le plan de performance énergétique. Cette inspection n'a pas relevé d'écart.

Concernant le statut ICPE du site, il reste identique à 2018. Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, qui a été déposé pour augmenter les quantités d'aluminium liquide produites, il y aura une évolution des rubriques ICPE. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 8 juillet 2020. L'enquête publique débutera le 6 avril 2021. Le dossier sera à la disposition du public en mairie de Saint-Jean-de-Maurienne.

Dans le cadre des instructions déployées suite à l'accident Lubrizol de septembre 2019, TRIMET a fourni au SIDPC les éléments nécessaires à la mise à jour de son plan particulier d'intervention (PPI). Ce dernier a été soumis à enquête publique et validé en septembre 2020.

Madame ROYER présente les différents exercices de situations d'urgence effectués en présence du SDIS depuis la dernière CSS.

La DREAL ayant détaillé au préalable les deux incidents survenus sur le site, madame ROYER les évoque brièvement.

Surveillance environnementale (diapositives n°12 à 19)

Madame ROYER explique l'ensemble des mesures prises pour identifier et suivre les impacts environnementaux du site.

Pour l'année 2020, TRIMET a respecté les limites d'émission en fluor (et ce depuis 2015) définies dans son arrêté préfectoral. Le bilan des émissions fluorées est de 80 tonnes par an (pour une limite à 100). L'évolution des concentrations moyennes annuelles des boîtes à soude est cohérente avec la production du site.

Madame COLLOMBET fait remarquer l'existence de nécroses sur les végétaux. Elle considère que la situation n'est pas satisfaisante. Elle s'interroge sur la dégradation des performances des rejets en fluor par rapport à la production d'aluminium alors que des investissements sur les captations ont été réalisés en 2017/2018.

Monsieur MAENNER explique que les bonnes performances au niveau des captations réalisées en 2013 s'expliquent par l'arrêt de la série F et d'une partie de la série G. Cet arrêt partiel du site (30%) avait été suivi d'un plan social avec une réduction d'effectif de 150 personnes. Le centre de traitement des gaz était alors en surcapacité.

Madame COLLOMBET demande alors de prévoir, dans le cadre de l'augmentation de la capacité de production, un investissement permettant une telle surcapacité de captation.

Monsieur MAENNER explique que le manque de place sur le site ne permet pas d'envisager une telle solution. Cependant, il rappelle qu'il y a eu des investissements sur les centres de traitement des gaz et que ces derniers seront poursuivis. Il rappelle que l'outil industriel fait aujourd'hui mieux, en termes de captations du fluor, que ce qui est prévu dans les directives européennes sur les meilleures technologies disponibles. Les investissements permis grâce au plan de relance vont permettre également de moderniser le centre de traitement du four à cuire, ainsi que l'installation d'un système de refroidissement des gaz pour accentuer l'efficacité de leur traitement.

Enfin, concernant les boîtes à soude, beaucoup d'éléments peuvent jouer sur les résultats : la météo par exemple peut avoir un impact non négligeable.

Madame ROYER précise que les éléments collectés via les boîtes à soude permettent de qualifier la situation de stable.

Elle rappelle que TRIMET travaille avec Monsieur BARGADOT (expert agricole indépendant) qui réalise des observations qualitatives sur la végétation (6 tournées en 2020 sur les arbres fruitiers et vignes). Le périmètre d'observation est toujours le même. Il s'étend de Pontamafrey à Saint-Julien-Montdenis. L'expert a constaté cette année une baisse globale des traces fluorées sur la végétation prolongeant une tendance déjà annoncée l'année précédente.

Un suivi est également réalisé depuis de nombreuses années par l'ONF sur le niveau de fluor dans les rameaux d'épicéa. Les conclusions sont présentées pour les années 2017/2019 avec une tendance à l'augmentation pour les strates III et IV. A la demande de Madame COLLOMBET, il est précisé que les données de la campagne 2020 seront disponibles à l'été 2021, donc présentés lors de la prochaine CSS.

Madame COLLOMBET s'interroge sur les résultats jugés contradictoires entre l'expert agricole et l'ONF. Madame ROYER rappelle que l'ONF valide le fait que le niveau de pollution fluorée se maintient à un niveau neutre pour la production forestière. Par ailleurs, l'expert agricole ne fait pas de suivi sur les légumes de jardin. Il effectue des constats qualitatifs et visuels sur les arbres fruitiers et les vignes, alors que pour l'ONF il s'agit d'analyses quantitatives effectuées en laboratoire.

Pour répondre à une question qui a été rapportée par Monsieur BOUTON en amont de la réunion, il y a également la notion d'exposition entre les légumes et les rameaux d'épicéa. La différence peut s'opérer en fonction de la catégorie des produits : ce ne sont pas les mêmes variétés, et par conséquent il peut y avoir des sensibilités différentes. De plus, les hauteurs d'exposition ne sont pas les mêmes : le protocole de l'ONF définit une hauteur minimale à partir de laquelle les rameaux sont échantillonnés. Mais encore, on observe une différence par rapport à la durée d'exposition : en effet, les rameaux

d'épicias sont prélevés dans leur 5^{ème} ou 6^{ème} année de vie, alors que les légumes le sont forcément dans l'année courante.

Plan de surveillance Air (*diapositive 19*)

TRIMET précise que le bureau d'étude BURGEAP a été mandaté pour positionner le plan de surveillance « Air » en adéquation avec le guide INERIS de 2016. Le plan en vigueur a été présenté lors de l'inspection du 17 février 2020. Le rapport de 2020 n'est pas encore rédigé. Les résultats sur les légumes figurent dans le rapport environnemental transmis chaque année.

Projet à venir (*diapositives n°20 à 29*)

Madame ROYER présente les procédures administratives. Il a été convenu avec les services de la DREAL que TRIMET déposerait un dossier d'autorisation environnementale unique (DAE). Le dossier finalisé a été déposé le 25 novembre 2020. L'autorité environnementale a donné un avis (et des questions) le 5 février 2021. TRIMET a instruit sa réponse le 5 mars, permettant ainsi la signature de l'arrêté préfectoral ouvrant de l'enquête publique pour une durée d'un mois (les dates ne sont pas encore fixées). L'ensemble des éléments seront consultables dans le dossier d'enquête publique.

A la demande de monsieur le sous-préfet, madame ROYER passe directement aux conclusions de l'IEM (interprétation de l'état des milieux). La conclusion de l'étude quantitative des risques sanitaires confirme que l'impact de l'usine TRIMET, dans son fonctionnement futur (160 000 tonnes annuelles), tant pour les effets à seuil que sans seuil, est non significatif pour une exposition par inhalation et par ingestion. Le dossier sera consultable lors de l'enquête publique.

Madame CARBONNIER répond aux interrogations sur les différences entre les conclusions d'études proposées, expliquant que ce sont des modélisations sur des projections réalisées sur des logiciels. Cela ne peut donc pas correspondre à 100% à la réalité. Sur l'ensemble des analyses, seuls deux points ressortent avec des chiffres conformes à la réglementation mais qui méritent une attention particulière.

Suite aux nombreux échanges sur les résultats des différentes études, monsieur MAENNER propose une rencontre spécifique avec les représentants de l'association. L'entreprise va se rapprocher de madame COLLOMBET et de FNE en vue d'organiser cette rencontre.

Présentation de LANXESS (monsieur TAURINES)

Monsieur TAURINES présente le groupe LANXESS, le fonctionnement du site d'Épierre et son organisation. Les détails de la présentation sont disponibles dans le document fourni par l'exploitant joint au compte rendu.

Travaux de réduction des risques à la source (diapositives n°11 à 17)

Lors des travaux sur le PPRT, il avait été acté qu'une réduction du risque à la source était nécessaire sur le site pour prévenir des risques trop importants. L'exploitant avait alors proposé une réduction du diamètre des tuyauteries véhiculant le phosphore. Des retards pris par l'exploitant ont ensuite conduit monsieur le préfet de la Savoie à le mettre en demeure de respecter cet engagement. Depuis, LANXESS a procédé au changement de l'intégralité de ses canalisations de transfert (300 mètres). La non-conformité a donc été levée.

Bilan des émissions dans l'air (diapositives n°18 à 22)

LANXESS a rappelé que sa nouvelle chaudière (installée en 2018) permet le respect de la réglementation en termes de rejets atmosphériques.

Les jauges d'Owen, installées autour du site dans les zones potentielles d'impact, font l'objet d'un suivi depuis 2006. LANXESS montre que les chiffres sont à peu près stables, sauf en 2017, année marquée par un pic de concentration de phosphore dans un échantillon, qui a pu être pollué par des brindilles et des insectes autour du site. Il n'y a pas d'activité industrielle en 2017 qui pourrait expliquer un tel incident.

Bilan du système de gestion de la sécurité (diapositives n°23 à 28)

LANXESS n'a pas eu à déplorer un arrêt de production lié à la crise sanitaire Covid 19. Il y a eu deux cas positifs à signaler au sein de l'équipe. LANXESS a mis en place des mesures de distanciation limitant les contacts physiques.

La production du site LANXESS a toutefois été arrêtée 5 jours pour des raisons logistiques (liées indirectement au Covid (ruptures d'approvisionnement)). LANXESS en a profité pour faire des contrôles de bon fonctionnement des mesures de maîtrise des risques (tests des 90 ou 100 capteurs qui permettent de sécuriser le processus de stock).

Il n'y a pas eu de surstockage lié à la crise sanitaire. L'astreinte POI a été conservée durant la période de confinement.

75% des formations ont pu être faites, notamment celles liées à la sécurité. Les 25% restant sont programmés en 2021.

L'analyse des risques sur l'ensemble des installations est régulièrement mise à jour selon la méthode HAZOP.

Un seul événement de personne a été déclaré. Il s'agit d'une brûlure sur la paume de la main due à une petite fuite de phosphore lors d'une opération de maintenance sans conséquence particulière (ni hospitalisation, ni traitement particulier).

Une inspection « sûreté » a été réalisée par la gendarmerie le 6 juin 2020. Quelques marges de progression ont été proposées notamment sur la vidéo surveillance et le renforcement du poste de garde.

Incident du 17 novembre 2020 (*diapositives n°29 à 33*)

Monsieur COUCHENET apporte des précisions sur l'inflammation d'un bloc de boues solides de phosphore dans un bac de stockage en cours de nettoyage. Cet incident a fait l'objet d'un plan d'action et d'une inspection le 19 novembre 2020.

Exercice POI (*diapositive n°35*)

Un exercice POI a été effectué le 22 septembre 2020, en simulant un départ de feu dans le local déchets en dehors des heures ouvrées. Le déroulement de l'exercice et son analyse sont présentés.

A la suite d'une question de monsieur THEVENET, l'exploitant précise que la procédure en cas de feu de phosphore prévoit l'utilisation des extincteurs, mais s'appuie surtout sur les dispositifs automatiques qui assurent la protection des installations voisines et la maîtrise de l'incendie.

Exercice PPI (*diapositives n°36 à 39*)

Un exercice PPI a été effectué sur le site de LANXESS, le 29 octobre à 19 heures avec les services de l'Etat. Le scénario défini avec la préfecture et les pompiers est l'un des scénarios majeurs envisagés sur le site. Le déroulement de l'exercice ainsi que son analyse (points forts, points faibles) sont présentés.

Présentation de la protection civile

Monsieur GAMBATO indique que le PPI de LANXESS a été approuvé le 15 juillet 2020 par arrêté préfectoral et le 8 octobre pour TRIMET. Il souligne la grande implication des exploitants aux côtés des services de sécurité pour l'élaboration de ces révisions et la réalisation d'exercices PPI.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, monsieur le sous-préfet clôt la CSS et remercie l'ensemble des intervenants.

Conclusion

La CSS TRIMET – LANXESS est maintenant installée sous la présidence de monsieur le maire de Saint-Jean-de-Maurienne. Elle se réunira au printemps 2022.